Charte de Valorisation du Mont Sainte Odile

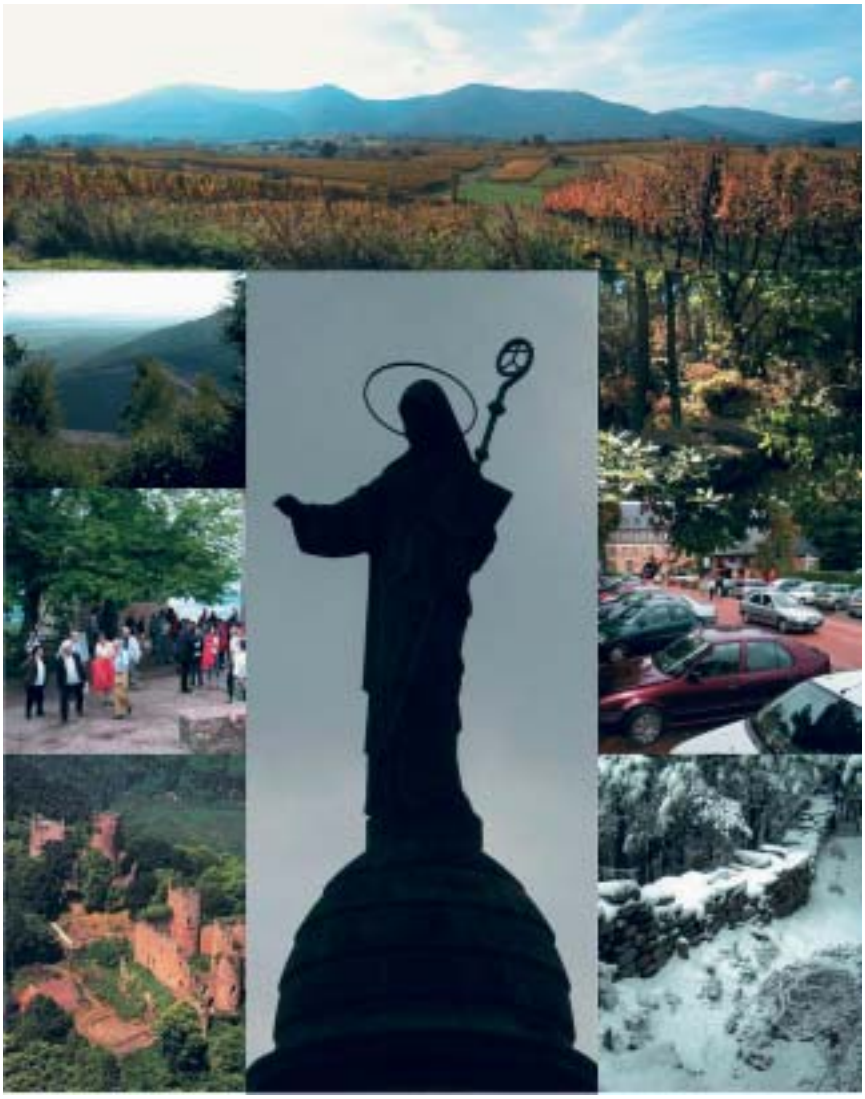

Vers le Développement Durable du Territoire

2006 - 2013

Signataires de la Charte

Les parties suivantes :

- Archevêché de Strasbourg
- Préfecture du Bas-Rhin et de la Région Alsace
- Conseil Régional d'Alsace
- Conseil Général du Bas-Rhin
- Commune d'Ottrott
- Commune de Saint-Nabor
- Commune de Barr
- Commune de Heiligenstein
- Commune d'Andlau
- Commune de Rosheim
- Commune de Boersch
- Commune d'Obernai
- Commune de Bernardswiller
- Commune de Le Hohwald
- Communautés de communes du Canton de Rosheim
- Communautés de communes du Pays de Sainte Odile
- Communautés de communes du Piémont de Barr
- Communautés de communes du Bernstein et de l'Ungersberg
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Carrières de Saint-Nabor
- Syndicat Mixte du Piémont des Vosges
- Association du Pays Bruche Mossig Piémont
- Association de Développement
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers d'Alsace
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office National des Forêts
- Syndicat Forestier d'Obernai-Bernardswiller
- Syndicat Forestier de Barr et 4 communes (Gertwiller,Heiligenstein, Goxwiller et Bourgheim)
- Groupement Forestier de Landsberg
- Domaine Saint-Jacques
- M. Robert BACHERT
- Mme Louise MUNCH
- Association de l'Adoration Perpétuelle
- Association Echo (Entraide de la Catastrophe des Hauteurs du Ste Odile)
- Fédération Régionale du Club Vosgien
- Association du Club Vosgien Les Amis du Mont Sainte Odile
- Association du Club Vosgien de Barr
- Ligue d'Alsace de Cyclotourisme
- Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace
- Association Alsace Nature
- Conservatoire des Sites Alsaciens
- Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
- Société d'Histoire de Dambach-la-Ville, Barr et Obernai
- Société de Conservation du Mur Païen
- Association Les Amis du Château d'Andlau
- Association pour la Conservation du Patrimoine Obernois
- Association pour la Sauvegarde du Klingenthal
- Comité Régional du Tourisme
- Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin
- Office de Tourisme d'Ottrott
- Groupement Touristique du Mont Sainte Odile
- Office de Tourisme de Rosheim
- Office de Tourisme d'Obernai
- Office de Tourisme Barr-Bernstein
- Association des Professionnels du Canton de Rosheim
- Association pour la Promotion Economique de la Région d'Obernai
- Association des Professionnels du Pays de Barr et du Bernstein

ont décidé d'adopter la Charte de Valorisation du Mont Sainte-Odile

Sommaire

Préambule	1
Valeurs Communes	2
Finalités	3
3 priorités d'actions	4
Gouvernances : principe et fonctionnement	7
Glossaire	10

Charte de Valorisation
du Mont Sainte Odile

Préambule

Un site d'exception

Le Mont Sainte Odile * est un site d'exception, connu et reconnu comme un haut-lieu de pèlerinage et de spiritualité chrétienne. Occupé par l'homme depuis des millénaires, il recèle de véritables trésors patrimoniaux, géologiques, archéologiques et historiques, qui sont autant de témoins d'une histoire riche, mouvementée et passionnante. Disséminés au cœur de la forêt du Mont Sainte Odile, de nombreux monuments historiques sont encore visibles malgré les effets du temps et de l'exploitation des lieux par l'homme. Outre le mystérieux mur païen, enceinte mégalithique la plus importante d'Europe, on recense neuf ruines de châteaux de l'époque médiévale, des monuments religieux, des rochers, des sources… Le Mont Sainte Odile est aussi un formidable réservoir en eau potable pour les communes du Piémont des Vosges, tandis que sa forêt, exploitée par l'homme depuis des siècles, est très caractéristique et participe pleinement à l'image du Mont Sainte Odile.

La fréquentation : une menace récente

Si les attraits du Mont Sainte Odile sont d'enviables atouts, ils induisent dans le même temps une menace récente mais de plus en plus palpable du fait d'une fréquentation intense du public à certains moments de l'année. Encore non maîtrisée cette fréquentation a des conséquences néfastes sur le patrimoine du Mont Sainte Odile, son cadre naturel et son image auprès du public. L'absence d'une gestion adéquate des flux de visiteurs au Mont Sainte Odile nuit désormais au bon développement du site dans son ensemble.

Au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, la vocation spirituelle du couvent s'est peu à peu effritée au contact d'un tourisme de masse, impressionnant en volume mais finalement peu valorisant pour le territoire dans son ensemble. Dans le même temps un public plus local a peu à peu investi la forêt du Mont Sainte Odile lors d'excursions dominicales et estivales, faisant apparaître de nouveaux conflits d'usage entre différentes pratiques.

Le patrimoine et les sports de nature : de nouveaux enjeux au Mont Sainte Odile

A cela s'ajoutent de nouveaux enjeux auxquels les acteurs du Mont Sainte Odile doivent désormais faire face. Alors que la métropolisation transforme profondément l'espace alsacien, celui-ci tend à voir dans le Mont Sainte Odile un lieu symbole, à la signification renouvelée.

Avec le Champ du Feu, il est désormais reconnu comme le lieu emblématique du " ***Poumon Vert de l'agglomération strasbourgeoise*** ". Un large public urbain affiche désormais son goût pour les pratiques sportives de pleine nature ainsi que pour le patrimoine vernaculaire et les vieilles pierres. Ce public investit régulièrement les forêts du massif vosgien, dont notamment la forêt du Mont Sainte Odile.

Dans le domaine du tourisme, la tendance est désormais au tourisme vert. Les visiteurs de passage dans notre région sont de plus en plus à la recherche de nouvelles pratiques (V.T.T, randonnée, parapente…). Dans le domaine plus particulier de la spiritualité, on remarque une tendance au renforcement des valeurs traditionnelles, inscrite dans un contexte de doutes et de perte de repères sociaux. Dans le même temps, les caractéristiques telluriques du Mont Sainte Odile, intéressent un public croissant, souvent fasciné par la magie des lieux.

Le dynamisme des acteurs du territoire

Le Mont Sainte Odile, du fait de sa position stratégique vis-à-vis de l'agglomération de Strasbourg, de ses qualités propres et de l'image qu'il véhicule dans notre société est tout particulièrement concerné par ces évolutions. Du fait de ces mêmes enjeux, on compte de nombreux porteurs de projets au Mont Sainte Odile et dans ses environs.
Notamment, l'Archevêché de Strasbourg a entamé au début de l'année 2006 un important chantier visant à rendre plus clairement accessible pour le visiteur et le pèlerin la vocation spirituelle du

* Glossaire p.10

Le dynamisme des acteurs du territoire

couvent du Mont Sainte Odile, étape sur le chemin de St Jacques de Compostelle.
La sécurisation des carrières de Saint-Nabor a été entamée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor. Des projets existent autour du mur païen, d'autres autour des châteaux.
Cela atteste du dynamisme des acteurs du territoire désormais incités à tendre vers une véritable mise en cohérence de l'ensemble de leurs projets. Les enjeux cités précédemment obligent à un rapprochement entre tous les acteurs du Mont Sainte Odile. L'idée est de tendre vers une voie commune en vue de protéger le Mont Sainte Odile tout en assurant son bon développement spirituel, économique et social.

Valeurs Communes

En lien avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges Le Schéma de Cohérence Territorial (Scot)* du Piémont des Vosges fixe un cadre général au développement durable du territoire (Communautés de communes du Canton de Rosheim, du Pays de Sainte Odile, du Piémont de Barr, du Bernstein et de l'Ungersberg)., les élus locaux ont mené depuis 2003 une réflexion quant à la préservation et le bon fonctionnement du et de sa forêt, espace à cheval sur trois intercommunalités : la C.C. du Canton de Rosheim, la C.C. du Pays de Sainte Odile (Obernai), la C.C. du Piémont de Barr.

Cette démarche les a amenés à s'inquiéter tout particulièrement des effets de la fréquentation actuelle du Mont Sainte Odile sur l'intégrité des lieux ainsi que sur son image auprès du public. Ils ont également pris conscience que cette problématique ne se limite plus au seul couvent mais à un espace plus vaste, riche d'une densité patrimoniale exceptionnelle : la forêt du Mont Sainte Odile.

Du fait de la multiplicité des acteurs du Mont Sainte Odile*, les élus du Piémont des Vosges ont souhaité la création d'une instance de pilotage réunissant les services de l'Etat, l'Archevêché de Strasbourg,l'ensemble des collectivités concernées, ainsi que les propriétaires forestiers, publics et privés, présents au Mont Sainte Odile* : ***le Comité de Pilotage du Mont Sainte Odile (ou Copilodile)*.***
Une des premières actions de ce comité a été d'engager la réalisation d'une médiation territoriale au Mont Sainte Odile afin de permettre à tous de s'approprier les éléments de leur constat et de participer activement à une réflexion commune : **" Quel avenir pour le Mont Sainte Odile au cours des trente prochaines années ? ".**

Plusieurs mois ont été consacrés à la concertation, aux échanges, à des entretiens, des ateliers, l'ensemble ayant été entamé lors de la tenue d'un séminaire au Mont Sainte Odile le 10 novembre 2005. Au cours de cette médiation territoriale, chaque acteur du Mont Sainte Odile a pu exprimer ses difficultés, ses attentes, ses doutes, ses espoirs et notamment sa vision rêvée du Mont Sainte Odile à l'horizon de l'année 2035.

Un consensus s'est peu à peu dégagé. Conscients de la fragilité du Mont Sainte-Odile et soucieux de protéger ses richesses patrimoniales tout en lui assurant un fonctionnement digne de sa renommée et une nouvelle notoriété aux échelles régionale, nationale et internationale, les acteurs du Mont Sainte Odile se sont entendus sur un ensemble de valeurs et de principes qui devront fonder les interventions futures à conduire au Mont Sainte Odile.

Les membres du comité de pilotage du Mont Sainte Odile ont jugé utile de formuler de façon explicite ces valeurs, principes et objectifs, en accord avec les chartes de territoire (Chartes Intercommunales, Chartes de Pays, Contrats de territoire) .

Le présent document est l'aboutissement de cette médiation. Il constitue l'acte par lequel l'ensemble des acteurs du Mont Sainte Odile œuvrant sur le Mont Sainte Odile et ses environs, s'engage pour en assurer ***le développement durable****. Ils entendent ainsi s'assurer que l'ensemble des projets à venir au Mont Sainte Odile respecteront l'esprit des lieux, en prenant en compte les attentes et aspirations des exploitants, des riverains et des visiteurs du Mont Sainte Odile.

* Glossaire p.10

Finalités

Des investigations menées depuis 2003 et une réflexion collective entreprise lors de la médiation territoriale ont confirmé la fragilité du Mont Sainte Odile soumis à une fréquentation du public non maîtrisée et au développement incontrôlé d'usages multiples.

L'ensemble des partenaires œuvrant sur le Mont Sainte Odile a ainsi pris conscience de la nécessité de s'unir et d'accorder les politiques publiques pour protéger le Mont Sainte Odile et pérenniser son bon développement. A cet effet, les signataires de la présente charte s'entendent et s'engagent pour :

Assurer la valorisation et le développement durable du Mont Sainte Odile, haut lieu de l'Alsace, connu et reconnu internationalement "

Les signataires s'engagent par la même à décliner cette finalité dans leurs documents d'urbanisme (Scot, PLU), dans les Chartes de Développement de leurs Communautés de Communes, leurs Chartes de Pays et leurs Contrats de Territoire.

Cette finalité se décline en trois priorités :

Améliorer la qualité de fonctionnement du Mont Sainte Odile

Cette priorité traite essentiellement des questions liées à l'accessibilité au Mont Sainte Odile, aux voies d'accès, aux modes de transports alternatifs (y compris en site propre), au stationnement des véhicules, à la signalétique, aux sentiers de promenade et de randonnée. Cette priorité est directement en lien avec la gestion des flux de visiteurs du Mont Sainte Odile.

Assurer une meilleure lisibilité du Mont Sainte Odile afin de mieux affirmer son identité

Il s'agit ici de la lisibilité du Mont Sainte Odile ex situ (en France et à l'étranger) ainsi qu'in situ, à l'arrivée sur place. Cette priorité est étroitement liée à la communication qui est faite autour du Mont Sainte Odile ainsi qu'à l'accueil et à l'information des visiteurs sur place.

Protéger et valoriser le patrimoine du Mont Sainte Odile

L'ensemble du patrimoine présent au Mont Sainte Odile est directement concerné par cette autre priorité : le patrimoine historique et industriel (mur païen, châteaux, abbayes, stèles, carrières,…) comme le patrimoine naturel (forestier, faunistique, floristique, hydraulique, géologique et paysager).

Priorité 1

Améliorer la qualité de fonctionnement du Mont Sainte Odile

Le constat

A la retombée du massif du Champ du Feu sur la plaine d'Alsace, le Mont Sainte Odile est un site particulièrement accessible du fait d'un réseau routier très dense et de sa proximité de l'agglomération strasbourgeoise et d'autres localités alsaciennes renommées.
Il bénéficie également d'un maillage développé de chemins de randonnée. L'accès direct au couvent reste toutefois difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Cette accessibilité, couplée à l'intérêt que suscite le Mont Sainte-Odile, a contribué à en accroître la fréquentation touristique et notamment les flux automobiles. La fréquentation annuelle du Mont Sainte Odile est estimée à plus d'un million de visiteurs.
Cet afflux, au fil de l'eau, engendre, à certains moments de l'année, une concentration des visiteurs sur le plateau essentiellement, avec des conséquences dommageables pour la visite des lieux (stationnements saturés, parkings sauvages, saturation ponctuelle de l'accès au couvent, …), pour la sécurité (vandalisme, risques d'incendie, cohabitation piétons et automobiles, …), et surtout pour l'environnement (dégradation paysagère, pollution des sols, de l'air, sonore…).
De plus, l'accueil du public reste peu satisfaisant (manque d'information et d'orientation, de services, de confort,…).

Les objectifs

Dans ce contexte, les signataires manifestent leur volonté d'assurer le développement durable du Mont Sainte Odile et de pallier les dysfonctionnements et les nuisances qu'il subit. Ils souhaitent en faciliter et en améliorer la découverte, tout en garantissant la sécurité des visiteurs et sans préjudice des droits des propriétaires qui les accueillent.
A ces fins, ils s'engagent pour une amélioration de l'accueil au Mont Sainte Odile et de son fonctionnement, en particulier autour des objectifs suivants :

- **M**aîtriser l'usage de la voiture, notamment par le développement de l'offre en transports en commun, sous diverses formes, afin d'en améliorer l'accès et d'en protéger le patrimoine.
- **R**equalifier la signalétique des différents lieux du Mont Sainte Odile (couvent, accueil, restauration, mur païen, châteaux…) pour en faciliter la découverte.
- **A**méliorer l'accueil, la sécurité et le confort de la visite du Mont Sainte Odile, pour l'ensemble de ses usagers (notamment pour les piétons, les personnes à mobilité réduite, les randonneurs, les cyclistes, les cavaliers).
- **A**ssurer un réseau de sentiers faciles d'accès et respectueux du patrimoine et de la forêt en requalifiant certains sentiers si besoin et en limitant l'apparition de nouveaux sentiers.
- **I**nciter les visiteurs à fréquenter d'autres sites du massif du Champ du Feu et du Piémont des Vosges (Terres de Sainte Odile) par une offre adaptée en matière d'accessibilité, de communication et d'information.

Priorité 2

Assurer une meilleure lisibilité du Mont Sainte Odile afin de mieux affirmer son identité

Le constat

Le Mont Sainte Odile s'affirme comme un haut lieu de spiritualité, de ressourcement et de recueillement. Il s'en dégage une grande sérénité. Pour certains c'est aussi un lieu aux dimensions magique, ésotérique, tellurique et mystérieuse. En tout état de cause, il est chargé d'émotion et suscite passion et attachement.

Il est également un lieu symbolique et emblématique de l'histoire de l'Alsace, auquel s'ajoutent des qualités naturelles et paysagères. Il est perçu comme un patrimoine à la fois personnel et collectif.

Le Mont Sainte Odile est au carrefour de grands axes routiers ou de randonnée : Route des Vins, Chemin de Compostelle, GR5, Traversée du Massif Vosgien à V.T.T. Il s'impose comme un repère visuel dans le paysage du Piémont.

S'il s'en dégage une incontestable unité, malgré la très grande diversité des usages, celle-ci est aujourd'hui menacée : le morcellement du foncier, la réalité d'un " mille-feuilles " territorial et la cohabitation entre différents usages sont sources d'incompréhensions, voire de conflits d'intérêt.

Le Mont Sainte Odile souffre significativement d'une insuffisance de connaissance de ses différentes facettes et d'un manque de cohérence en matière d'information et de communication auprès du grand public. Ces éléments nuisent à la lisibilité de l'ensemble et plus particulièrement à son caractère spirituel et sacré (pèlerinage, Adoration Perpétuelle, recueillement).

Les objectifs

Les signataires estiment que **l'ensemble des usagers du Mont Sainte Odile devraient être davantage sensibilisés à ses différentes dimensions et qualités**, ce qui favoriserait un plus grand respect des lieux.
Afin de mieux positionner le Mont Sainte Odile comme un haut lieu de culture, de spiritualité et de ressourcement, comme un site aux qualités environnementales exceptionnelles et comme un témoin de la vie locale, les acteurs s'engagent à poursuivre les objectifs suivants :

- Respecter et faire respecter les réglementations existantes, le rôle de chacun et les différents lieux du Mont Sainte Odile.
- Mieux faire connaître les spécificités du Mont Sainte Odile à tous ses usagers.
- Améliorer l'accueil et l'information des visiteurs au Mont Sainte Odile.
- Envisager le Mont Sainte Odile et sa forêt comme un tout, un ensemble cohérent et structuré tant sur le plan historique qu'en terme d'image auprès du public.
- Inscrire la perception extérieure du Mont Sainte Odile dans une dimension en adéquation avec sa valeur intrinsèque (grands axes de découverte, organes du patrimoine nationaux et internationaux).

Priorité 3

Protéger et valoriser le Mont Sainte-Odile

Le constat

Le Mont Sainte Odile est reconnu comme un site exceptionnel d'une densité patrimoniale rare : couvent du Mont Sainte Odile, mur païen, châteaux de l'époque médiévale, monuments religieux, sanctuaires,… Cet ensemble s'inscrit dans un cadre naturel privilégié : la forêt du Mont Sainte Odile (espaces boisés, curiosités géologiques, abondantes ressources en eau, faune et flore riches et composites).

De multiples mesures de protection existent pour protéger ces éléments remarquables mais sont insuffisamment adaptées à la valeur des lieux, peu respectées et donc peu efficaces.

Par ailleurs, compte tenu de l'intensification de la fréquentation du Mont Sainte-Odile et d'une insuffisance d'entretien face aux agressions naturelles, le patrimoine prestigieux se dégrade insensiblement. D'une manière générale, la qualité paysagère pâtit du développement de l'urbanisation.
Une volonté de valoriser le patrimoine se manifeste sous différentes formes, mais les projets sont plutôt juxtaposés, sans cohérence, ni coordination. Il manque une vision d'ensemble, une politique harmonieuse et une promotion liant l'ensemble du territoire. Aussi les intentions ont des difficultés à aboutir.

Les objectifs

Tenant compte de ces valeurs tout en mesurant les carences constatées, les acteurs estiment nécessaire de travailler en commun sur l'ensemble des éléments qui composent le Mont Sainte Odile. Ils s'engagent ainsi à **préserver et à valoriser au mieux les différentes facettes du Mont Sainte Odile : culturelle, spirituelle, historique, naturelle.** La démarche doit permettre d'articuler l'ensemble des projets sans ralentir leurs propres dynamiques. Dans cette perspective, ils se fixent comme objectifs de :

- Protéger le patrimoine naturel et culturel du Mont Sainte Odile dans son ensemble en vue de le transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures.
- Valoriser les différents éléments de l'identité du Mont Sainte Odile : spirituel, patrimonial, environnemental, paysager, humain, touristique.
- Permettre une meilleure valorisation de la forêt (exploitation et desserte forestières durables, accueil du public).
- Préserver et améliorer les perspectives visuelles du Mont Sainte Odile depuis la plaine d'Alsace.
- Veiller à préserver la cohérence globale des projets en cours au Mont Sainte Odile.
- Faire du Mont Sainte Odile un haut-lieu du développement durable.

Gouvernance : principes et fonctionnement

Les signataires s'engagent dans une démarche globale et ouverte, avec le souci, pour chacun, d'intégrer le point de vue et les intérêts des autres dans la définition et la conduite des projets au Mont Sainte Odile.

1. Le pilotage

La mise en oeuvre de la Charte est conduite et coordonnée par le Comité de Charte (Cf. glossaire).

1.1 Composition

Le Comité de Charte se compose de représentants (un titulaire et un délégué) des parties suivantes :

- **Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin**
- **Archevêché de Strasbourg**
- **Conseil Régional d'Alsace**
- **Conseil Général du Bas-Rhin**
- **Commune d'Ottrott**
- **Commune de Saint-Nabor**
- **Commune de Heiligenstein**
- **Commune de Barr**
- **Commune d'Andlau**
- **Communauté de Communes du Canton de Rosheim**
- **Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile**
- **Communauté de Communes du Piémont de Barr**
- **Syndicat Mixte du Piémont des Vosges**
- **Association du Pays Bruche Mossig Piémont**
- **Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin**
- **Syndicat Forestier d'Obernai - Bernardswiller**
- **Office National des Forêts**
- **Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace**

Le Comité de Charte désigne en sont sein son Président ou ses co-Présidents. Les modalités de fonctionnement interne du Comité de charte sont déterminé par ses membres seuls et peuvent de fait évoluer dans le temps.

1.2 Missions

Les **missions** du comité de charte sont :

- d'apprécier les projets en émergence au regard des objectifs de la Charte,
- d'assurer le lien entre l'ensemble des projets (mise en perspective),
- de garantir la bonne répartition des rôles entre partenaires et acteurs,
- de susciter l'émergence et d'assurer l'accompagnement de nouveaux projets,
- d' évaluer annuellement le niveau d'atteinte des objectifs de la Charte,
- de mettre à jour régulièrement l'inventaire des projets au Mont Sainte Odile,
- d'adapter au fur et à mesure les annexes de la Charte,
- d'informer régulièrement l'ensemble des signataires de la Charte de l'état d'avancement de la démarche de valorisation du Mont Sainte Odile, notamment à l'occasion d'un évènement annuel,
- de provoquer la révision de la charte, si besoin (voir § 3.2).

Pour ce faire, le Comité de Charte est assisté d'un Comité Technique qui réunit des agents issus des différentes institutions représentées au sein du Comité de Charte.

1.3 Le partenariat

Le Comité de Charte a une légitimité de fait, en raison de sa composition mais n'a aucun pouvoir formel. Il est l'interlocuteur central vis-à-vis de ses Cf. glossaire et de l'ensemble des acteurs du Mont Sainte Odile, appelés à jouer un rôle dans le devenir du Mont Sainte Odile.

2. Élaboration et émergence des projets

Le Comité de Charte se tient à la disposition de tous les acteurs du Mont Sainte Odile pour échanger autour de tout projet en émergence, ce le plus en amont possible.

Le Comité de Charte peut lui-même proposer des pistes d'actions et suggérer les maîtres d'ouvrage potentiels, étant donné qu'il n'a pas vocation à assurer lui-même la maîtrise d'ouvrage de projets concrets.

Les co-financeurs des projets, s'ils sont signataires de la charte, ne retiennent que les projets élaborés dans l'esprit de la charte. Cette appréciation relève de l'avis du Comité de Charte.

2.1 Positionnement préalable

Tout projet présenté au Comité de Charte est préalablement analysé à partir des critères mentionnés ci-dessous. A ce titre, les projets émergents sont tout particulièrement positionnés au regard du développement durable à partir de la grille " Vers des projets de Développement Durable au Mont Sainte Odile " Cf. annexe 1. Ce positionnement préalable permet également au Comité de Charte d'apporter aux porteurs de projets des recommandations en vue du perfectionnement de leurs projets et de leur bonne adéquation avec la démarche engagée au Mont Sainte Odile.

2.2 Appréciation du Comité de Charte

Les projets soumis au Comité de Charte sont appréciés en fonction de leur niveau de priorité à partir des critères suivants :

Développement Durable : le projet garantit-il le développement durable du Mont Sainte Odile ?

Atteinte des objectifs de la charte : le projet répond-il aux objectifs de la Charte de Valorisation du Mont Sainte Odile ?

Transversalité : le projet permet-il d'aborder au moins deux sinon trois des thématiques de la Charte (fonctionnement, lisibilité et patrimoine) ?

Respect d'une cohérence globale : le projet est-il cohérent vis-à-vis de l'ensemble de la démarche engagée au Mont Sainte Odile ?

Respect de l'esprit des lieux : le projet est-il en harmonie avec la forte identité du Mont Sainte Odile véhiculée auprès de ses usagers ?

Lien entre investissement et fonctionnement : les charges de fonctionnement liées aux investissements prévus pour ce projet ont-elles été estimées ? La pérennité des investissements est-elle acquise ?

2.3 Mise en œuvre des projets

Le Comité de Charte s'assure que l'élaboration et la mise en œuvre des projets retenus aient fait l'objet d'un vrai effort de concertation avec l'ensemble des parties engagées.

2.4 Evaluation continue

Le niveau effectif d'atteinte des objectifs de la Charte est évalué annuellement sur le terrain. Cette évaluation se fait à partir d'une série d'indicateurs spécifiques Cf. annexe 2.

Ce suivi permet :

- de vérifier que les actions engagées répondent bien aux objectifs fixés en commun ;
  d'améliorer les interventions en cours ou à venir grâce à l'évaluation des réalisations, des résultats et des impacts, l'évaluation permettant une rétroaction sur les actions en cours.
- Au vu des résultats enregistrés, les projets à mener sont confirmés, infléchis ou redéfinis, notamment aux termes des enseignements des évaluations réalisées à l'issue des trois premières années de la charte ;
- de rendre compte aux partenaires de la Charte, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs impliqués, des résultats obtenus et du bon emploi des ressources affectées.

Le but est d'apprécier les effets et la cohérence des actions entreprises, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. Cette évaluation est à la charge du Comité Charte qui en désigne chaque année le maître d'œuvre.

3. Évolution et durée de vie de la Charte

3.1 Durée de vie de la Charte

La présente charte est valable pour une durée initiale de 7 ans, à compter du 10 novembre 2006. Sa reconduction est à l'initiative du seul comité de charte qui en soumettra les modalités à l'ensemble des acteurs du Mont Sainte Odile.

3.2 Révision de la Charte

La Charte étant une vision prospective à court, moyen et long termes, elle n'est pas pour autant un document figé. Elle devra tenir compte de l'évolution même du Mont Sainte Odile et des Terres de Sainte Odile ainsi que de son contexte régional, national et international.

Des modifications mineures de la Charte pourront être soumises aux acteurs du Mont Sainte Odile lors d'une réunion annuelle.

4. Adhésion et renoncement à la Charte

4.1 Adhésion à la Charte

Les parties ayant signé la Charte de Valorisation du Mont Sainte Odile le 10 novembre 2006 y adhèrent de fait.

Outre ces signataires initiaux, tout acteur du Mont Sainte Odile peut solliciter son adhésion à la présente charte par demande écrite adressée au(x) Président(s) du Comité de Charte. Cette demande d'adhésion doit comporter l'engagement de respecter la Charte dans son intégralité. La signature de ces nouveaux adhérents pourra figurer dans la Charte lors d'une éventuelle révision, sinon lors de sa reconduction.

4.2 Renoncement à la Charte

Les signataires et les adhérents à la présente Charte pourront en dénoncer à tout moment leur participation moyennant un préavis d'un mois suivant la réception par le Comité de Charte d'une demande de retrait écrite.

Glossaire

- **Acteurs du Mont Sainte Odile :** ensemble des personnes ou groupe de personnes qui interviennent au Mont Sainte Odile : Etat, Archevêché de Strasbourg, collectivités territoriales, institutions, financeurs, propriétaires fonciers, associations, usagers, et à ce titre participent aux actions en faveur de son développement durable.

- **Comité de Charte :** instance chargée de conduire et de coordonner la mise en œuvre de la charte. Cf page 11.

- **Comité de pilotage du Mont Sainte Odile (Copilodile) :** instance composée de l'Etat, de l'Archevêché de Strasbourg, de l'ensemble des collectivités concernées par tout ou partie du Mont Sainte Odile, des représentants des propriétaires forestiers privés et publics.
  Créé en septembre 2005, le Copilodile, bénéficiant d'une légitimité de fait, a assumé la réalisation de la médiation territoriale du Mont Sainte Odile afin d'aboutir à la Charte de Valorisation du Mont Sainte Odile. Le Comité de Charte lui succède le 10 novembre 2006, date de la signature de la charte.

- **Développement Durable :** mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins.
  Il vise une amélioration continue du territoire en s'appuyant notamment sur cinq finalités interdépendantes : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources ; épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie ; cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ; dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

- **Forêt du Mont Sainte Odile :** correspond à l'espace de vie du couvent. Il s'agit globalement de l'espace boisé situé entre la vallée de l'Ehn au Nord, la vallée de la Kirneck au Sud, les carrières de Saint-Nabor à l'Est et le Willerhof à l'Ouest.
  Il comprend le couvent de Sainte Odile, le plateau (de la Bloss à l'Elsberg) et les versants du Mont Sainte Odile.
  Il s'agit d'un ensemble riche, cohérent et structuré des points de vue historique et paysager.

- **Financeurs :** acteurs participant au financement d'un (ou des) projet(s) envisagé(s) ou mis en œuvre au Mont Sainte Odile.

- **Massif du Champ du Feu :** partie intégrante du massif vosgien. Le massif du Champ du Feu est délimité par la Vallée de la Bruche au Nord, le Val de Villé au Sud et le Piémont des Vosges à l'Est. Le Mont Sainte Odile se situe au niveau de sa retombée sur la plaine d'Alsace.

- **Mont Sainte Odile :** comprend le couvent de Sainte Odile, élément majeur de cet espace, et la Forêt du Mont Sainte Odile.

- **Partenaires du Mont Sainte Odile :** partenaires représentés au sein du Comité de Charte en vue de mener à bien les projets concourant au développement durable du Mont Sainte Odile : Etat, Archevêché de Strasbourg, Conseil Régional d'Alsace, Conseil Général du Bas-Rhin, Communes d'Ottrott, de Saint-Nabor, de Heiligenstein, de Barr et d'Andlau, Communautés de Communes du Canton de Rosheim, du Pays de Ste Odile, du Piémont de Barr, Syndicat Mixte du Piémont des Vosges, Pays Bruche Mossig Piémont, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

- **Responsable de projet :** toute personne physique ou morale (collectivité, entreprise, association, indépendant) maître d'ouvrage d'un projet au Mont Sainte Odile ou ayant un impact significatif sur le Mont Sainte Odile.

- **Terres de Sainte Odile :** Le Mont Sainte Odile et sa forêt se situent au cœur des Terres de Sainte Odile. Cet espace comprend les quatre communautés de comunes du Piémont des Vosges (Canton de Rosheim, Pays de Sainte Odile, Piémont de Barr, Bernstein et Ungersberg).
  On y recense, entre autres, les trois " villes portes " du Mont Sainte Odile, situées en son contre-bas : Rosheim, Obernai et Barr.
  Une carte des Terres de Sainte Odile a été éditée par le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges en 2003.
  Un site internet leur est dédié depuis juin 2006 :
  www.terres-sainte-odile.com

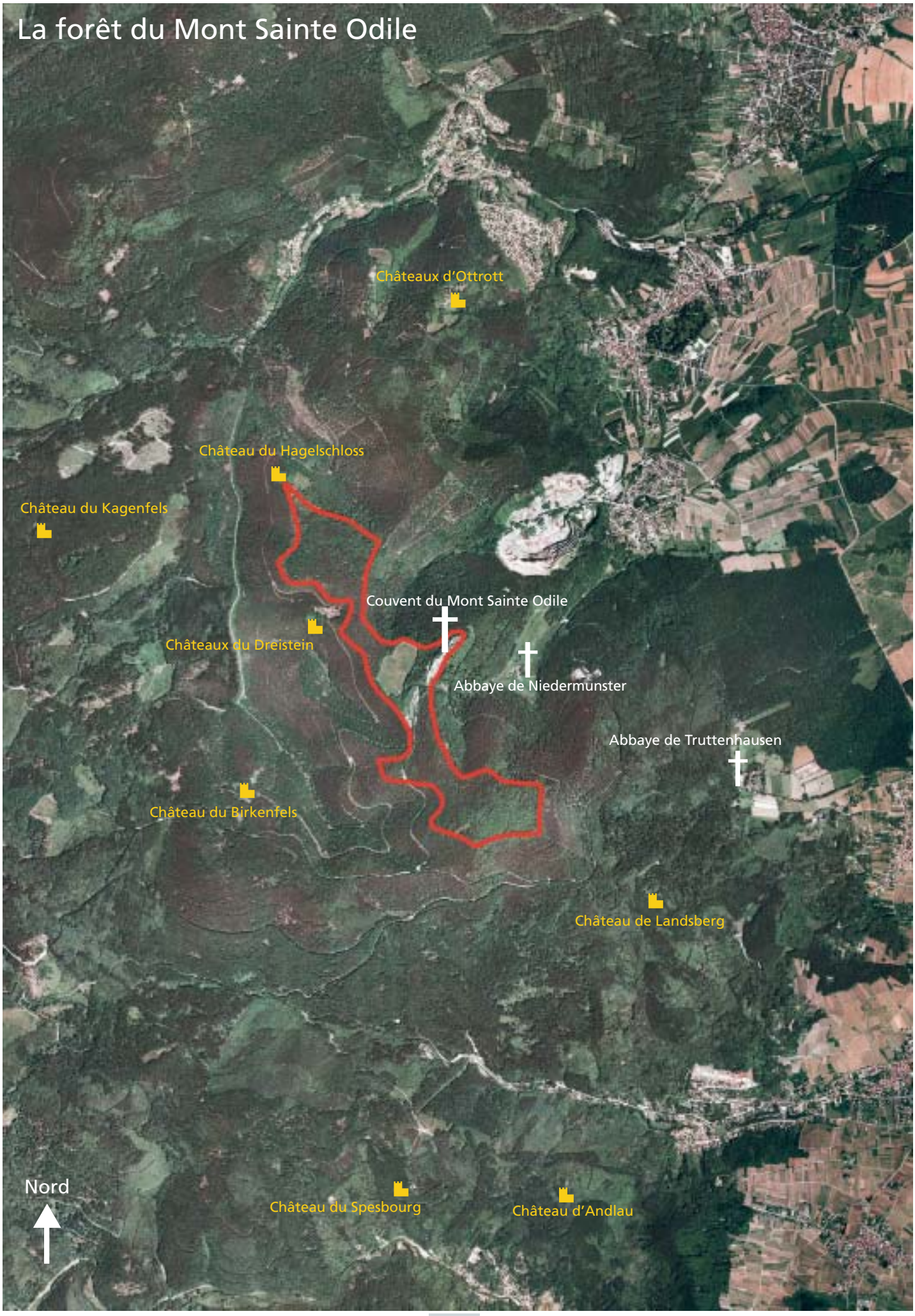
La forêt du Mont Sainte Odile
Châteaux d'Ottrott
Château du Hagelschloss
Château du Kagenfels
Couvent du Mont Sainte Odile
Châteaux du Dreistein
Abbaye de Niedermunster
Abbaye de Truttenhausen
Château du Birkenfels
Château de Landsberg
Nord
Château du Spesbourg
Château d'Andlau

Signatures

Archevêché de Strasbourg
Monseigneur Joseph DORÉ Archevêque de Strasbourg

Commune de Heiligenstein
M. Marcel KIRSTETTER Maire

Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin
M. Jean-Paul FAUGERE Préfet de la Région Alsace et du Bas-Rhin

Commune d'Andlau
M. Maurice LAUGNER Maire

Conseil Régional d'Alsace
M. Adrien ZELLER Président

Commune de Rosheim
Dr. Jean-Paul BELLER Maire

Conseil Général du Bas-Rhin
M. Phillippe RICHERT Président

Commune de Boersch
M. Phillippe MEYER Maire

Commune d'Ottrott
M. Francois SCHREIBER Maire

Commune d'Obernai
M. Bernard FISCHER Maire

Commune de Saint-Nabor
Mme. Nicole RAKOTOMALALA Maire

Commune de Bernardswiller
M. Raymond KLEIN Maire

Commune de Barr
M. Gilbert SCHOLLY Maire

Commune de Le Hohwald
M. Gérard HAZEMANN Maire

Communautés de communes du Canton de Rosheim
M. Guy ERB Président

Chambre de Commerce et d'Industrie
M. Jean-Louis HOERLÉ Président

Communautés de communes du Pays de Sainte Odile
M. Bernard FISCHER Président

Chambre des Métiers d'Alsace
M. Jean-Louis Freyd Président de la section du Bas-Rhin

Communautés de communes du Piémont de Barr
M. Alfred BECKER Président

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin
M. Louis BECKER Président

Communautés de communes du Bernstein et de l'Ungersberg
M. Hugues PETIT Président

Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Jérome de POURTALÈS Administrateur Départemental du Bas-Rhin

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Carrières de Saint-Nabor
Mme Nicole RAKOMALALA Présidente

Office National des Forêts
M. Régis MICHON Directeur Territorial

Syndicat Mixte du Piémont des Vosges
M. Bernard FISCHER Président

Syndicat Forestier d'Obernai-Bernardswiller
M. Pierre SUHR Président

Association du Pays Bruche Mossig Piémont
M. Alain FERRY Président

Syndicat Forestier de Barr, Gertwiller,Heiligenstein, Goxwiller et Bourgheim
M. Gilbert SCHOLLY Président

Association de Développement de l'Alsace Centrale
M. René HAAG Président

Groupement Forestier de Landsberg
M. Brice de TURCKHEIM

Domaine Saint-Jacques
M. Jean-Louis QUIRIN

Ligue d'Alsace de Cyclotourisme
M. Jean-Claude DURRENBACH Président

M. Robert BACHERT

Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace
M. Patrick FOLTZER Président

Mme Louise MUNCH

Association Alsace Nature
M. Michel DUBROMEL Président

Association de l'Adoration Perpétuelle
M. Jean-Marie BERRING Président

Conservatoire des Sites Alsaciens
M. Théo TRAUTMANN Président

Association Echo (Entraide de la Catastrophe des Hauteurs du Ste Odile)
M. Alvaro RENDO Président

Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
M. Gérard LANG Président

Fédération Régionale du Club Vosgien
M. Robert ROSER Membre délégué du Conseil d'Administration

Société d'Histoire de Dambach-la-Ville, Barr et Obernai
M. Jacques PREISS Président

Association du Club Vosgien Les Amis du Mont Sainte Odile
M. Robert ROSER Président

Société de Conservation du Mur Païen
M. Francis MANTZ Président

Association du Club Vosgien de Barr
M. Edy REUSCHLE Président

Association Les Amis du Château d'Andlau
M. Guillaume d'ANDLAU Président

Association pour la Conservation du Patrimoine Obernois
M. Jean-Louis REIBEL Président

Association pour la Sauvegarde du Klingenthal
M. Marcel ADOLF Président

Comité Régional du Tourisme
M. Jacques DREYFUSS Président

Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin
M. Joseph OSTERMAN Président

Office de Tourisme d'Ottrott
Mme Geneviève DURRENBACH Présidente

Groupement Touristique du Mont Sainte Odile
Mme Geneviève DURRENBACH Présidente

Office de Tourisme de Rosheim
Mme Anne-Catherine OSTERTAG Présidente

Office de Tourisme d'Obernai
M. Bernard THIÉBAUT Président

Office de Tourisme Barr-Bernstein
Mme Suzanne LOTZ Présidente

Association des Professionnels du Canton de Rosheim
M. Patrick FISCHER Président

Association pour la Promotion Economique de la Région d'Obernai
Mme Muriel DERIENZO Présidente

Association des Professionnels du Pays de Barr et du Bernstein
M. Henri BOECKEL Président

Charte de Valorisation du Mont Sainte Odile
Vers le Développement Durable du Territoire
Annexe 1 : Aide au positionnement des projets

I. L'économie :

1. Votre projet contribue-t-il au développement local du territoire (Piémont des Vosges, Alsace) ? Est-il créateur de services, de biens et d'emplois locaux (directement, indirectement) ? A quelle hauteur ?

2. Le coût du projet a-t-il été évalué ? Avez-vous un plan de financement ?

3. Les coûts de fonctionnement ont-ils été évalués sur la durée de vie du projet ?

4. Etes-vous autonome financièrement, ou avez-vous recours à des aides publiques ou privées ? Si oui, à quelle hauteur ? Votre projet est-il susceptible d'entraîner pour vous ou vos partenaires des dettes à long terme ?

L'équité (économie et social) :

1. *Votre projet induit-il un coût direct pour les visiteurs ? Y a-t-il des tarifs adaptés pour favoriser l'accès au plus grand nombre (familles,demandeurs d'emplois, étudiants, rmistes,…).*

2. *Votre gestion des ressources humaines favorise-t-elle l'égalité des chances, notamment l'emploi féminin ? Si oui, comment ? Si non pourquoi ?*

3. *Dans le cadre de votre projet, avez-vous pris en compte l'implication potentielle de votre responsabilité civile ? De la responsabilité civile d'autres acteurs que vous ? Si oui, de quelle manière avez-vous associé ces mêmes acteurs ?*

4. *Votre projet génère-t-il des préjudices vis-à-vis d'autres acteurs ou institutions ? Si oui, lesquels ? Peut-on estimer la valeur financière du préjudice ? Avez-vous prévu des compensations pour ces mêmes acteurs ? Quelles sont elles ? Si vous n'en avez pas prévu, pourquoi ?*

II. Le social :

1. Votre projet permet-il de diversifier l'offre d'activités sur le territoire du Piémont des Vosges ? Comment ? Jugez-vous votre projet novateur ?

2. De quels soutiens avez-vous bénéficié ? Avez-vous rencontré des réticences, voire des oppositions à votre projet ? Si oui, de quelle manière les avez-vous gérées ?

3. Votre projet s'adresse-t-il à tous les publics ? Favorise-t-il l'accueil de publics fragiles (personnes à mobilité réduite, personnes handicapées,…)

4. Percevez-vous des conflits d'usage (pèlerinage, recueillement et ressourcement, tourisme, activités sportives, exploitation forestière, captage d'eau) autour de votre projet ? Si oui, votre projet en crée-t-il ou en règle-t-il ? Lesquels ? Comment tentez-vous d'y remédier ?

La viabilité (social et environnement) :

1. Votre projet permet-il d'améliorer l'accessibilité au Mont Sainte Odile et le fonctionnement du Mont Sainte Odile dans son ensemble (forêt du Mont Sainte Odile) ? Si oui, de quelle manière ?

2. Votre projet comporte-t-il des impacts (négatif ou positif) sur la santé ou la sécurité physique? Si oui, lesquels ? Des mesures compensatoires ont-elles été envisagées en cas d'impact négatif ?

3. Votre projet contribue-t-il à l'identité du Mont Sainte Odile :
   - renforcement ou maintien de son caractère spirituel et sacré ?
   - préservation et valorisation de son patrimoine naturel, de son patrimoine bâti ?
   - mise en valeur des savoir-faire locaux ?
   - valorisation de ses paysages ? Si oui, comment ?

4. A long terme estimez-vous votre projet réversible (retour à un état initial satisfaisant) ?

Annexe 1

III. L'environnement :

1. Votre projet permet-il de :
   - préserver la quiétude du Mont Sainte Odile ?
   - améliorer les perspectives visuelles du Mont Sainte Odile ?
   - préserver la qualité de l'eau au Mont Sainte Odile ?
   - préserver la qualité des sols ?
   - autres ?

   Si oui, comment ?

2. Votre projet permet-il de préserver les espaces naturels, la biodiversité, les ressources naturelles ? Si oui, comment ?

3. Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de qualité, type HQE, ISO 14.000, chantier propre, valorisation des déchets, FSC, PEFC ? En quoi consiste-t-elle ? Si non, pourquoi ?

4. Votre projet intègre-t-il l'usage d'éco-produits (produits locaux, produits renouvelables, produits recyclés) ? Lesquels ? Si non, pourquoi ?

La viabilité (environnement et économie)

1. Cherchez-vous à utiliser en priorité des produits issus du commerce local ?

2. Dans le cadre de votre projet, visez-vous une gestion économe :
   - des énergies ?
   - de l'eau ?
   - de l'espace ?

3. Au cours de l'élaboration de votre projet avez-vous anticipé à moyen terme les bouleversements en cours (réchauffement climatique, perte de la biodiversité, fin des énergies fossiles) ? Avez-vous anticipé d'autres formes de bouleversements ? Si oui, lesquels et comment ?

4. Quels types de procédures juridiques et réglementaires encadrent votre projet ? Comment vous situez-vous vis-à-vis de ces procédures ?

IV. La gouvernance, démocratie participative :

1. Un état des lieux initial a-t-il été réalisé ?

2. Au cours de l'élaboration et de la réalisation de votre projet, avez-vous associé d'autres acteurs du Mont Sainte Odile ? Si oui, lesquels ? De quelle manière ? Leurs suggestions ont-elles été prises en compte ? Si non, pourquoi ?

3. Avez-vous vérifié la cohérence de votre projet avec :
   - la Charte de développement local de votre intercommunalité ?
   - la Charte de pays ?
   - le Schéma de Cohérence Territorial du Piémont des Vosges ?

4. Votre projet s'inscrit-il dans une démarche d'évaluation programmée dans le temps (mensuelle, annuelle) ? Pour quel type de méthode de suivi dans le temps avez-vous opté ? En vue d'une amélioration continue, quels indicateurs mettez-vous en place ?
   Si besoin une adaptation de l'action est-elle possible ?

Charte de Valorisation du Mont Sainte Odile
Vers le Développement Durable du Territoire

Annexe 2 Indicateurs de suivi des actions au Mont Sainte Odile

Priorité 1 : Améliorer la qualité de fonctionnement du Mont Sainte Odile :

- Maîtriser l'usage de la voiture au Mont Sainte Odile, notamment par un développement de l'offre en transports en commun, sous diverses formes, afin d'en améliorer l'accès et d'en protéger le patrimoine.

  Une étude générale de fonctionnement a-t-elle été réalisée ? Ces conclusions ont-elles été mises en œuvre ?

  Quelle est l'évolution du volume des flux automobiles au Mont Sainte Odile : augmentation ou réduction (comptages du Service des Routes du Conseil Général du Bas-Rhin) ?

  Existe-t-il un mode de transport en commun ? Sa fréquence lui permet-elle d'être une véritable alternative à la voiture pour les usagers du Mont Sainte Odile ? Le coût est-il à la portée de tous les publics ?

  Existe-t-il des parkings relais permettant l'accès à pied, à vélo ou en transport en commun au Mont Sainte Odile ? Quelle est leur implantation (pied du Mont Sainte Odile, bourgs centres) ? L'utilisation de ces parkings-relais est-elle en augmentation ou en réduction (comptages) ?

  Combien de parkings sauvages recense-t-on à l'échelle de la forêt du Mont Sainte Odile ? En recense-t-on de nouveaux ? Certains stationnements ont-ils été viabilisés, vue leur utilité ? Si oui, combien ? Sont-ils utilisés par les usagers (comptage) ?

  Stationnement au couvent : les parkings 1, 2 et 3 sont-ils encore saturés les jours de forte affluence ?

  Perçoit-on des difficultés de circulation automobile aux abords du couvent les jours de pointe ? Certains aménagements ont-ils permis d'améliorer la circulation des usagers ?

  Une signalétique a-t-elle été prévue pour indiquer le nombre de places de stationnement disponibles ? Si oui, pour quels parkings ce dispositif existe-t-il ?

  Les parkings ont-ils été requalifiés, suite à la mise en place d'un mode de transport en commun et la réduction du volume des flux automobiles ? Le parvis du couvent a-t-il changé d'affectation ?

- Requalifier la signalétique des différents lieux du Mont Sainte Odile (couvent, accueil, restauration, mur païen, châteaux…) pour en faciliter la découverte.

  Les parkings sont-ils équipés de panneaux d'information ? Si tous ne le sont pas, combien le sont ?
  Quels parkings n'en ont pas ?

  Les différents lieux du Mont Sainte Odile sont-ils clairement indiqués par des panneaux de rabattement (signalétique routière et piétonne) ?

  La signalétique employée est-elle homogène sur l'ensemble du Mont Sainte Odile ? Est-elle suffisament visible ? Est-elle facilement compréhensible par tous les publics ?

  Les signalétiques employées sont-elles en adéquation avec l'esprit des lieux (couleurs, matériaux employés, volume, emplacement) ?

  Des alternatives à la signalétique ont-elles été mises en place (audio-guidage, système G.P.S.) ?

- Améliorer l'accueil, la sécurité et le confort de la visite du Mont Sainte Odile, pour l'ensemble de ses usagers (notamment pour les piétons, les personnes à mobilité réduite, les randonneurs, les cyclistes, les cavaliers).

  Recense-t-on des stationnements à risque (bords de routes, hors stationnements autorisés) ? Combien sont recensés ?

  Les accès piétonniers et cyclotouristes sont-ils distincts ? Les accès piétonniers et automobiles le sont-ils ? S'il y a cohabitation entre différents usages, celle-ci semble-t-elle risquée ?

  Tous les publics ont-ils accès (dans les limites du possible) aux différents lieux du Mont Sainte Odile et tout particulièrement au couvent de Ste Odile (parcours handicapés) ?

  Des aires de pique-nique sont-elles prévues aux abords des parkings ?

  Des espaces de stationnement réservés aux vélos ont-ils été installés sur le parvis du couvent ?

- ***Assurer un réseau de sentiers faciles d'accès et respectueux du patrimoine et de la forêt en requalifiant certains sentiers si besoin et en limitant l'apparition de nouveaux sentiers.***

  Les cartes existantes sont-elles en adéquation avec le réseau des sentiers ?

  Ce réseau donne-t-il une impression de dégradation paysagère, de quadrillage paysager ?

  Les sentiers sont-ils en bon état ? Constate-t-on des érosions sérieuses ? Des aménagements permettent-ils de limiter ces effets ?

  Les sentiers portent-ils atteinte à l'intégrité des zones à enjeux (monuments historiques, faune et flore) ?

- ***Inciter les visiteurs à fréquenter d'autres sites du massif du Champ du Feu et du Piémont des Vosges (Terres de Sainte Odile) par une offre adaptée en matière d'accessibilité, de communication et d'information.***

  L'accès en transport alternatif à la voiture est-il possible du Mont Sainte Odile au Champ du Feu ? Les cadencements sont-ils satisfaisants (enquêtes) ? Le coût est-il à la portée de tous les publics (enquêtes) ?

  De la documentation touristique sur le Piémont des Vosges et sur le Champ du Feu est-elle facilement accessible au Mont Sainte Odile ?

  Existe-t-il des opérations de communication communes à l'ensemble du territoire (Terres de Sainte Odile, Mont Sainte Odile, Champ du Feu) ?

Priorité 2 : Assurer une meilleure lisibilité du site afin de mieux affirmer son identité

- ***Respecter et faire respecter les règlementations existantes, le rôle de chacun et les différents lieux du Mont Sainte Odile.***

  Les pèlerins jouissent-ils d'une vraie quiétude dans l'enceinte du couvent (enquêtes)

  Recense-t-on des conflits d'usages à l'échelle de la forêt du Mont Sainte Odile (exploitation forestière, chasse, pratiques sportives,…) ?

  Existe-t-il une offre en cheminement pour la pratique du V.T.T. dans la forêt du Mont Sainte Odile, afin de mieux canaliser les flux de cyclo-touristes ? Ces cheminements sont-ils utilisés par les cyclistes (enquêtes) ? La réglementation est-elle respectée (interdiction d'accès aux cyclistes aux voies de moins de deux mètres de largeur) ?

  L'esprit des lieux (couvent, forêts, châteaux,…) est-il respecté (nuisances sonores, dégradations, fréquentation massive) ?

- ***Mieux faire connaître les spécificités du Mont Sainte Odile à tous ses usagers.***

  Communique-t-on sur l'ensemble des spécificités du Mont Sainte Odile (couvent, mur païen, châteaux, nature, paysages) ?

  Ces spécificités sont-elles valorisées auprès de tous les publics ?

  Existe-t-il un document touristique commun à l'ensemble de la forêt du Mont Sainte Odile ?

  Existe-t-il des produits touristiques innovants et/ou thématiques (nature, spirituel, mystère,…) ?

- ***Améliorer l'accueil et l'information des visiteurs au Mont Sainte Odile.***

  Y-a-t-il un ou des points d'accueil au Mont Sainte Odile clairement identifiables en tant que tels par tous les publics ? Leur emplacement est-il apprécié par le public ?

  L'information y est-elle suffisament accessible pour tous (salles de découverte, animations pédagogiques) ?

  Des animateurs et/ou des agents de tourisme sont-ils présents pour accueillir le public ?

  Les services de base au public sont-ils offerts en un lieu commun (documentation, gendarmerie, buvette, sanitaires,…) ? L'accès du public à ces services est-il suffisant ? Ce lieu commun est-il placé judicieusement (facilité d'accès, bonne intégration paysagère) ?

  Existe-t-il des produits touritiques et/ou des prestations à l'attention des visiteurs (encadrement pédagogique, découvertes guidées) ?

- ***Envisager le Mont Sainte Odile et sa forêt comme un tout, un ensemble cohérent et structuré autant sur le plan historique qu'en terme d'image auprès du public.***

  La documentation destinée au public limite-t-elle le Mont Sainte Odile au seul couvent ?

  Le public perçoit-il le Mont Sainte Odile comme le couvent ou un espace plus vaste (enquêtes) ?

  La communication existante établit-elle clairement le lien historique entre les différents éléments qui composent le Mont Sainte Odile ?

- ***Inscrire la perception extérieure du Mont Sainte Odile dans une dimension en adéquation avec sa valeur intrinsèque (grands axes de découverte, organes du patrimoine nationaux et internationaux).***

  Hors de l'Alsace, le Mont Sainte Odile évoque-t-il le site du crash de l'A-320 ou un haut-lieu spirituel et patrimonial (enquêtes) ?

  Le Mont Sainte Odile est-il adhérent à des réseaux de sites prestigieux (type Réseau des Grands Sites de France) ?

  Le Mont Sainte Odile jouit-il d'une vraie reconnaissance auprès de l'Etat (label Grand Site de France,…), de l'Europe et de l'Unesco ?

  Quelle perception ont les publics Suisses et Allemands du Mont Sainte Odile ? Quels outils de communication leur sont destinés ?

Priorité 3 : Protéger et valoriser le patrimoine du Mont Sainte-Odile

- ***Protéger le patrimoine naturel et culturel du Mont Sainte Odile dans son ensemble en vue de le transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures.***

  Les zones à fort enjeux écologiques ont-elles été recensées ? Sont-elles préservées des activités humaines ?

  La qualité de l'eau captée au Mont Sainte Odile se détériore-t-elle en terme de qualité (relevés et analyses) ?

  Les forêts du Mont Sainte Odile jouissent-elles d'une gestion durable (futaie irrégulière, forêts mixtes,…) ?

  Les monuments historiques (classés, inscrits) et le petit patrimoine vernaculaire subissent-ils des dégradations (relevés) ? Recense-t-on des opérations de protection et/ou de restauration ?

- ***Valoriser les différents éléments de l'identité du Mont Sainte Odile : spirituel, patrimonial, environnemental, paysager, humain, touristique.***

  L'image que l'on donne du Mont Sainte Odile intègre-t-elle ses différentes facettes ?

  Les populations locales ont-elles conscience de l'existence de ces mêmes facettes (enquêtes) ?

- ***Permettre une meilleure valorisation de la forêt (exploitation et desserte forestières durables, accueil de qualité du public).***

  Les forêts du Mont Sainte Odile ont-elles obtenu des labels d'exploitation durable ?

  L'extraction des bois se fait-elle dans le respect du patrimoine (débardage par hélicoptère, à cheval,…) ?

  Existe-t-il des conventions d'accueil du public en forêt privée ?

- ***Préserver et améliorer les perspectives visuelles du Mont Sainte Odile depuis la plaine d'Alsace.***

  Le couvent et les châteaux d'Ottrott, de Landsberg et d'Andlau sont-ils bien visibles depuis la plaine d'Alsace ?

  Les points de vue remarquables sur la plaine d'Alsace ont-ils été préservés de la végétation ?

  L'espace forestier apparaît-il harmonieux (effet parcellaire) ?

  Les carrières de Saint-Nabor sont-elles bien intégrées paysagèrement au reste du Mont Sainte Odile et du Piémont des Vosges ?

  Recense-t-on des éléments perturbants à l'échelle de la forêt du Mont Sainte Odile (pylônes, antennes,…) ?

- ***Veiller à préserver la cohérence globale des projets en cours au Mont Sainte Odile***

  Les porteurs de projets collaborent-ils (information réciproque, projets communs) ? Leurs projets tendent-ils vers un devenir partagé du Mont Sainte Odile (enquêtes) ? Quels outils ont été mis en place pour assurer cette cohérence ?

  Les partenaires de ces porteurs de projets perçoivent-ils cette mise en cohérence, vu de l'extérieur ?

  Cette mise en cohérence génère-t-elle des gênes dans l'élaboration et/ou la réalisation de certains projets ?

- ***Faire du Mont Sainte Odile un haut-lieu du développement durable.***

  Existe-t-il un ou des programmes d'actions pluri-annuels type Agenda 21 ?

  Communique-t-on auprès du public sur l'aspect durable de la valorisation du Mont Sainte Odile (sensibilisation auprès des scolaires, écotourisme) ?

  La démarche en cours au Mont Sainte Odile incite-t-elle d'autres territoires à s'engager dans une démarche de développement durable ?